

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 9.— (avec Bulletin officiel fr. 13.50)

ÉTRANGER : 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)

(Expédition des 8 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux II c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Corps 7)

Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Étranger : 30 ct. la ligne

RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

L'Initiative fédérale

Avant et surtout après la belle journée du 3 décembre, plusieurs journalistes, par des articles successifs, ont mis en question l'Initiative populaire en matière fédérale, institution éminemment démocratique, à cause des abus auxquels elle donnerait lieu. Et dans les dernières séances de la présente session des Chambres fédérales, M. le colonel Brugger, député des Grisons, et M. Maillefer, de Lausanne, ont déposé simultanément, au Conseil des Etats et au Conseil national, une motion demandant la révision de l'article 121 de la Constitution fédérale afin de rendre plus difficile le fonctionnement de l'initiative. Le Conseil fédéral adopterait cette motion pour étude. Nous avons donc en perspective un débat parlementaire de vaste envergure. Sans avoir la prétention d'anticiper sur ce dernier, nous désirons nous arrêter un instant sur le rôle joué pendant les trente dernières années par l'initiative et sur la façon dont s'opère la levée de boucliers qui se fait maintenant contre elle.

L'utopie et audacieuse initiative du Prêlèvement sur les Fortunes, qui a dû être soumise au peuple grâce aux 87,535 signatures recueillies par les socio-communistes, a provoqué une vive réaction contre l'institution elle-même. D'aucuns ont parlé de l'opportunité de la suppression de ce droit populaire et seraient tout disposés de lancer une nouvelle initiative pour la suppression de l'Initiative. Il a été question aussi, pour tempérer l'ardeur des initiants, d'établir des dispositions légales pour faire supporter les frais occasionnés par une initiative qui aurait échoué devant le peuple, ce qui est le cas le plus fréquent, aux signataires de la dite initiative qui ont occasionné l'ouverture d'un scrutin coûteux et parfois inopportun.

Cette dernière idée peut-être discutée. Quant à la suppression de l'initiative, la sagesse du peuple suisse l'a condamnée le 3 décembre aussi catégoriquement que l'initiative socialiste elle-même. Le peuple suisse a prouvé qu'il possédait assez de maturité et de sens politique pour manier sans danger l'arme démocratique qu'on a mise entre ses mains. La réponse si éloquente qu'il a faite dimanche aux promoteurs de la « lex Goldscheid » n'est-elle pas une démonstration de sa capacité civique ? Le peuple suisse n'a pas besoin de tutelle, il est majeur et digne d'user des droits qui découlent de son émancipation.

Nous avons relu trois articles écrits la semaine dernière par M. R. Rubattel, rédacteur de la « Tribune de Lausanne », et un autre

de M. Félix Bonjour, de la « Revue », au sujet de l'initiative. Dans le premier de ses articles, en fougueux réactionnaire, M. Rubattel estime que le droit d'initiative tel qu'il est pratiqué actuellement est un danger réel, qu'il faut le modifier pour en rendre l'usage très difficile, que de 50,000 le chiffre des signatures requises devrait être porté à 200 ou à 250,000. Dans les articles suivants, rafraîchi sans doute par les calmes et objectives remarques de M. Bonjour, l'écrivain de la « Tribune », reconnaît être allé un peu loin dans son ardeur de croisé. Il se rend compte qu'aucun parti n'admettrait ce chiffre extrême de 250,000 qui équivaudrait pratiquement à la suppression du droit d'initiative. M. Rubattel veut bien en rabattre de 50 ou même de 100,000, ce qui serait beaucoup plus raisonnable.

Nous avons trouvé l'article de M. Bonjour plus sensé et réfléchi et surtout moins enflammé. L'idée de subordonner la présentation d'une initiative à l'adhésion de quelques cantons mérite d'être examinée et sourirait sans doute aux fédéralistes. Nous avons peine à discerner les dangers que voit M. Rubattel dans la proposition mise en avant par son confrère. En revanche, les remarques formulées par M. Bonjour relativement aux effets pratiques d'une élévation considérable des signatures nous paraissent pleinement justifiées. Exiger des initiants au lieu de 50, 200,000 signatures pour que le projet soit pris en considération, c'est les obliger d'intensifier une propagande forcément unilatérale pendant la durée de laquelle l'opinion publique n'entendra qu'un son. Et, là où l'on a recueilli 120, 140 et jusqu'à plus de 160,000 signatures quand on en exigeait 50,000, nous ne croyons pas qu'on aurait eu beaucoup de peine à parfaire le bloc des 200,000, s'il avait été nécessaire. Et comme disait M. Bonjour, ceux qui ont signé sur simple sollicitation, sans trop peser le pour et le contre, se sentent généralement engagés le jour du vote.

Au surplus, peut-on dire que le peuple ait fait mauvais usage de l'initiative ? Sur les dix-sept projets qui lui ont été soumis par ce moyen depuis 1891, il n'en a accepté que cinq, dont trois ou quatre avaient obtenu l'assentiment des Chambres fédérales. Le même bon sens que l'autre dimanche, le peuple suisse l'a manifesté à maintes occasions.

Convient-il d'être tellement sévère à l'égard de l'Initiative fédérale quand la même institution est inscrite dans toutes les Constitutions cantonales, si nous ne faisons erreur, et par des chiffres proportionnellement plus bas que les normes excessives proposées par M. Rubattel ? Telle attitude conviendrait-elle en particulier, aux radicaux valaisans qui dans leur programme protestent contre les chiffres trop

élevés et prohibitifs prévus dans la charte cantonale de 1907, pour une demande d'initiative ou de révision de la Constitution cantonale ?

Le contingent électoral de la Confédération s'est augmenté de 50 % depuis l'introduction du principe de l'initiative en 1891. C'est la raison pour laquelle il nous paraît logique d'élever le chiffre des signatures requises. Ainsi, on aurait peut-être épargné du travail à MM. Schwendener et consorts dont la campagne pour la simplification de l'administration fédérale a lamentablement et pittoresquement échoué faute de quelques paires de partisans pêchés en temps utile.

Mais le chiffre de cent mille signatures ne serait-il pas suffisant ?

Si nous pouvons nous plaindre, ces années-ci, d'une plaie ou d'une épidémie d'initiatives — faut-il l'appeler « l'initiavite ? » — cela ne tient pas en premier lieu à la facilité de monter un tel bateau, tremplin électoral d'arivistes en mal de popularité, mais plutôt à la situation instable et anormale que nous vivons. C'est tout un monde qui s'en va et un monde nouveau qui profère ses vagissements. Les principes les plus solidement établis sont mis en discussion. On parle de la révision totale de la Constitution fédérale qui pourrait être la tâche principale de nos législateurs dans la nouvelle période qui s'est ouverte à Berne.

Quand on aura donné des solutions rajouinies et rationnelles à quantité d'articles archaïques et usés, nous croyons qu'on aura beaucoup moins recours à des appels directs à la capacité législative du peuple.

Espérons du moins que les douches froides successives calmeront les socialistes et les autres inventeurs d'initiatives mal enfantées, car, en l'occurrence, si nous parcourons la liste des initiatives avortées, l'extrême-gauche n'est pas le seul parti qui ait été déçu bien des fois. G.

SOYONS LOGIQUES

L'industrie suisse des machines est fort bien outillée pour travailler dans d'excellentes conditions techniques et économiques. Une longue expérience, la production en grand, une main-d'œuvre tout particulièrement habile lui permettent généralement de soutenir victorieusement la concurrence étrangère et notamment celle de l'industrie allemande. Dans le domaine de l'agriculture, plus spécialement, les machines livrées par l'industrie suisse ont toujours rencontré un accueil très sympathique chez nos agriculteurs qui ont pu se ren-

dre compte, depuis longtemps, de la valeur des machines suisses.

Depuis quelque temps, toutefois, certaines compagnies étrangères tentent des efforts désespérés pour placer leurs machines agricoles en Suisse romande, à la faveur de la dépréciation du mark. Nos agriculteurs reçoivent des offres d'une apparence séduisante. En réalité, les avantages sont moins considérables que certains pourraient se l'imaginer, en raison déjà du fait que les machines allemandes peuvent difficilement être réparées en Suisse.

Les usines suisses livrent d'ailleurs aujourd'hui leurs machines au prix coûtant et souvent même à perte, ceci dans l'espoir de maintenir leur exploitation. Depuis 1920, des baisses de 40 à 50 % ont été consenties. Il faut espérer que l'agriculteur saura comprendre son véritable intérêt qui est de réserver ses commandes à la production nationale. En effet, la production agricole est en Suisse absolument solidaire de la production industrielle. Il serait profondément illogique que l'agriculteur qui touche, — à titre d'encouragement justifié, — des subsides et des primes de la Confédération et des cantons, favorise la concurrence étrangère au détriment de l'industrie nationale dont les prestations fiscales contribuent précisément à alimenter les budgets publics.

L'industrie suisse des machines, d'autre part, s'est toujours refusée à profiter du régime des restrictions d'importation, qui l'aurait efficacement protégée contre la concurrence d'outre-Rhin. Il va de soi que si, contre toute attente, les agriculteurs romands devaient prouver, par leur attitude, leur médiocre compréhension de la situation, l'industrie des machines se verrait obligée de prendre les mesures qui lui seront dictées par les circonstances.

On ne saurait donc trop recommander aux agriculteurs romands de soutenir l'industrie suisse, à titre d'appui réciproque et à l'exemple des paysans de la Suisse allemande qui ont toujours su réserver leurs commandes à l'industrie nationale.

Pensée

Le luxe est corrompeur : Donnons aux enfants le goût du luxe !... La toilette, la mode, sont choses bêtes et dépravantes : Montrons-en les ridicules !... La pauvreté entraîne aux compromissions les plus coupables : prêchons le travail et l'épargne, qui sauvent presque infailliblement de la pauvreté !... La famille se désagrège, le mari et la femme en viennent parfois à la haine, l'enfant veut jouer et s'écarte du foyer : qu'un tableau aux vives couleurs fasse surgir l'honnête tentation de créer la famille, d'aimer, d'être heureux dans l'unique bonheur possible !

l'assistance, et les gens me semblaient tous petits et terrifiants.

X

Un samedi, je m'étais installé de très bonne heure dans le jardin potager de Petrovna pour prendre des bouvreuils. Je restai là longtemps, mais les jolis oiselets à gorge rouge ne voulaient pas donner dans le piège : faisant parade de leur beauté, comme pour me taquiner, ils se perchaient sur les rameaux des arbustes richement revêtus de givre et s'y balançaient, pareils à des fleurs vivantes, en faisant tomber les étincelles bleuâtres de la neige. C'était si beau que je n'éprouvais aucun dépit de mon insuccès : je n'étais pas un chasseur très passionné ; la distraction me plaisait plus que le résultat, j'aimais à me rendre compte de la façon dont vivent les oiselets et je pensais souvent à eux...

Il est si agréable de s'asseoir, seul, au bord d'un champ neigeux et d'entendre les oiseaux gazouiller dans le silence cristallin d'une journée d'hiver. Au loin, chante en s'enfuyant la clochette d'une troika qui passe, mélancolique alouette de l'hiver russe.

Transi de froid, sentant que j'avais les oreilles gelées, je ramassai cages et pièges, sautai par-dessus la clôture, et, après avoir traversé notre jardin, je rentrai chez nous précipitamment. Le portail était grand ouvert ; un énorme paysan faisait sortir de la cour trois chevaux attelés à un vaste traineau couvert et une épaisse vapeur se dégageait de ses bêtes.

L'homme sifflait gaiement ; mon cœur tressaillit : — Qui as-tu amené ?

(A suivre).

Feuilleton du « Confédéré »

56

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs à Paris

MAXIME GORKI

Ma Vie d'Enfant

MEMOIRES AUTOBIOGRAPHIQUES

TRADUIT DU RUSSE D'APRES LE MANUSCRIT PAR SERGE PERSKY

— Tu mens, vieille bête ! Tu n'as rien pu voir dans mon jardin ; la clôture est trop haute, et il n'y a point de fentes ! Tu mens ! Il n'y a rien dans mon jardin...

— Mon petit père ! gémit Petrovna, tendant une main vers lui, tandis que de l'autre elle se prenait la tête, vous l'avez deviné, c'est un mensonge que je viens de dire. En allant traire, j'ai remarqué près de votre clôture des traces de pas ; à un endroit, la neige toute piétinée m'a intriguée ; alors, j'ai regardé par-dessus la clôture, et je l'ai vu...

— Qu-i-i ?

Ce cri dura terriblement longtemps, il était tout à fait indéfinissable ; soudain, comme s'ils eussent perdu la tête, tous les assistants se précipitèrent hors de la cuisine, en se poussant les uns contre

les autres ; on courut au jardin et là, dans le bas fond tapissé par la neige, on aperçut l'oncle Piotre qui gisait, le dos appuyé à la poutre calcinée, la tête pendante sur la poitrine ; sous l'oreille droite, il avait une profonde entaille, rouge comme une bouche, d'où sortaient, en guise de dents, des petites choses violacées. Terrifié, je fermai à demi les yeux et, à travers mes cils, je vis sur les genoux du charretier le couteau que je connaissais bien et que serrait encore les doigts noirs recroquevillés de sa main droite. Quant à la gauche, écartée du tronc, elle était cachée dans la neige qui avait fondu sous le cadavre, et tout ce petit corps, profondément enfoncé dans ce duvet lumineux et douillet, semblait plus enfantin encore. A la droite de Piotre, un étrange dessin rouge qui figurait comme un oiseau se détachait sur la neige ; à sa gauche, la couche blanche était immaculée. La tête penchée s'appuyait du menton sur la poitrine nue et, sous l'épaisse barbe annelée tout en désordre, on apercevait une grosse croix de cuivre entre des filets de sang figé.

Le bruit des voix m'incommodait et me donnait le vertige ; Petrovna beuglait sans s'arrêter ; l'agent de police hurlait en envoyant Valéy je ne sais où ; grand-père, enfin, criait :

— Ne marchez pas sur les traces de pas !

Mais, soudain, il fronça les sourcils et, regardant à terre, devant ses pieds, il dit tout haut et d'une voix autoritaire qui s'adressait à l'agent :

— Ce n'est pas la peine de discuter ! Dieu seul peut juger cette affaire-là. Et toi, tu nous racontes toutes sortes de choses ! Ah ! vous !...

Tout le monde se tut ; les regards se fixèrent sur le mort ; on se mit à soupirer, et chacun se signa.

D'autres gens, sautant par-dessus la haie de Petrovna, arrivèrent dans le jardin ; ils tombaient en grommelant ; cependant, le calme régna jusqu'au moment où grand-père, se retournant, cria d'une voix désespérée :

— Mais, vous cassez mes framboisiers ! Faites donc attention, voisins !

Grand-mère me prit par la main et me ramena à la maison. Elle sanglotait.

— Qu'a-t-il fait ? demandai-je.

Elle répondit :

— Tu n'as donc pas vu ?

Pendant toute la soirée et très tard dans la nuit, des gens étrangers s'attrouperent et argumentèrent dans la cuisine et dans la pièce contiguë ; les agents de police donnaient des ordres, et un individu qui ressemblait à un diacre écrivait après avoir demandé en croissant comme un corbeau :

— Quoi ? Quoi ?

A la cuisine, grand-mère offrait du thé à tout le monde, tandis qu'un homme moustachu, grêle et rond, racontait d'une voix éraillée :

— On ignore ses véritables nom et prénoms. On sait seulement qu'il était originaire d'Elatma. Le Muet n'est pas muet du tout ; c'est seulement son sobriquet. Il a tout avoué d'ailleurs et le troisième aussi, car ils étaient trois. Depuis longtemps, leur principal métier consistait à dévaliser les églises.

— Oh ! Seigneur ! soupirait Petrovna, toute rouge et moite.

Etendu dans la soupente, je regardais d'en haut

Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL Budget fédéral 1923

En séance de mercredi, le rapporteur romand, M. Bonhôte, Centre libéral, critique le projet du Conseil fédéral d'un impôt ou prélèvement sur les masses successorales qui est bel et bien un impôt direct.

M. Musy expose le plan financier du Conseil fédéral et remercie le peuple suisse pour son vote du 3 décembre.

De 1913 à 1922, le peuple suisse a payé 3 milliards 850 millions d'impôts.

M. Meyer (Zurich) rappelle que les socialistes ont voté contre l'impôt sur le timbre et le second impôt de guerre.

M. Hauser, socialiste de Bâle, critique la politique financière du Conseil fédéral tout en admettant que le peuple a peut-être bien fait de repousser l'initiative qui lui était présentée le 3 décembre.

M. Klœti (Zurich) espère que la Confédération contribuera pour 50 % aux dépenses de l'assurance-vieillesse et invalidité. Il est d'avis que le produit de l'impôt sur les masses successorales et sur le tabac devra être réservé à l'assurance sociale, et non à l'assainissement de la situation financière.

On devrait empêcher la fuite des capitaux de canton à canton et lutter contre la fraude fiscale.

M. Walser (Grisons) exprime le vœu que la direction des finances fédérales reste en contact avec les gouvernements cantonaux au sujet de l'impôt fédéral sur les masses successorales, avant de présenter des propositions définitives.

M. Jaeger (Argovie) fait des vœux pour la prompte réalisation de l'assurance-vieillesse.

Le conseil vote par 119 voix, sans opposition, le projet de loi sur les droits d'auteur, puis il reprend la discussion du budget.

La commission propose de porter à 145,000,000 francs les recettes douanières, tandis que M. Eymann (Neuchâtel) demande leur réduction à 125 millions de francs.

Par 88 voix contre 34, la proposition Eymann est rejetée.

M. Brodbeck (Bâle) propose de rétablir le crédit pour le rapatriement et l'assistance des Suisses à l'étranger.

M. Haerberlin appuie le rétablissement du crédit, qui est nécessaire pour faciliter les cantons dans l'exécution des peines. Au vote, le crédit est rétabli par 70 voix contre 54.

Le crédit de 800,000 fr. pour le rapatriement et l'assistance des Suisses à l'étranger est voté sans opposition.

M. Petrig propose de rétablir la subvention au « Pro Campagna ». M. Chuard, conseiller fédéral, répond à divers orateurs :

Les dépenses pour subventions aux sociétés semblent avoir attiré tout particulièrement l'attention de la commission des finances. Il en est bon nombre cependant qui sont productives parce que les subventions permettent souvent à la Confédération de se dispenser de certains travaux. Ces dépenses sont plus justifiées que beaucoup d'autres parce qu'elles favorisent la collaboration de l'Etat avec les particuliers et qu'elles réalisent ainsi une solution économique.

Par 66 voix contre 65, le Conseil refuse de porter 7 à 10,000 fr. la subvention à la Société générale d'histoire comme le voudrait M. Zimmerli.

Par 75 voix contre 40, il biffe la subvention à « Pro Campagna ».

Par 69 voix contre 62, il biffe les 10,000 fr. pour l'éducation nationale.

5000 fr. sont maintenus pour l'Association pour la protection légale des travailleurs selon une proposition de M. Lachenal, soutenue par M. Greulich.

Les amendements au Pacte de la Société des Nations sont adoptés par 98 voix contre 6. Le même objet a été également voté aux Etats.

Le Conseil prend acte du rapport de M. Mosimann (Neuchâtel) sur les restrictions d'importation et ratifie sans débat la convention radio-télégraphique de Londres.

Recours électoraux liquidés

Les vérifications du Bureau de statistique concernant les élections contestées de St-Gall et de Schaffhouse permettent de valider l'élection de M. Moser (Schaffhouse) et de M. Zublin (St-Gall). Ce dernier ne doit la « reconquête » de son siège sur son compagnon de liste M. Brugger, qu'à la prise en considération des suffrages cumulés par des « idem » et des guillemets. Une ordonnance du Conseil fédéral statuera pour l'avenir sur ces cas qui n'avaient pas été prévus jusqu'ici. Les électeurs qui veulent attribuer un double suffrage à leurs candidats préférés feront bien dorénavant de répéter leurs noms et qualités en toutes lettres, car tout autre procédé ne sera pas valable.

MM. Zurburg et consorts demandent au Conseil fédéral de déposer un projet de loi introduisant le sursis conditionnel en droit pénal fédéral.

CONSEIL DES ETATS

Le Conseil des Etats a approuvé le texte définitif de la loi fédérale concernant les droits d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques, puis il a repris la discussion du budget des chemins de fer pour 1923.

Le rapporteur a indiqué que la diminution du personnel des C. F. F. pendant les deux dernières années a été de 5000 fonctionnaires et employés, ce qui équivaut à une économie de 25 millions.

M. Scherer (Bâle-Ville) combat le projet de réorganisation des C. F. F. qui, selon lui, ne change rien au système défectueux des chemins de fer et demande une réforme plus profonde.

M. Geel (Saint-Gall) proteste au nom de son canton contre la diminution du nombre d'arrondissements. L'orateur demande une décentralisation du service, avec augmentation des compétences des fonctionnaires d'arrondissement.

M. Haab réfute les critiques. Si au moment du rachat on a obéi à des considérations d'ordre politique, cela ne veut pas dire que les compromis d'alors pour faire accepter la loi par le peuple doivent subsister toujours. Ils doivent disparaître quand des intérêts supérieurs sont en jeu. Le projet de réorganisation prévoit une forte centralisation dans la direction et une décentralisation dans l'exploitation. La diminution du nombre des arrondissements est le point capital du projet. Sans cette réduction, il serait impossible d'atteindre le but qu'on poursuit.

A la réunion du Club agricole des Chambres, le 6 décembre, M. Freiburghaus, qui en fut le président pendant 22 ans, renonce à cette fonction et est remplacé par M. le conseiller national Vonmoos des Grisons. Pour la vice-présidence, M. Ribordy (du Valais) est remplacé par M. Savoy, de Fribourg.

Echos du 3 décembre

Don national vaudois du 3 décembre

Un appel, appuyé par un grand nombre de personnalités en vue : membres du gouvernement, députés aux Chambres et au Grand Conseil, journalistes, pasteurs, etc. est adressé au peuple vaudois en faveur des tâches sociales qui concernent le canton de Vaud. Il s'agit d'organiser une vaste collecte dont le produit serait essentiellement affecté aux œuvres vaudoises qui ont pour but le soulagement de la vieillesse malheureuse.

Les personnes qui désireraient consacrer leur don à telle autre des œuvres d'entraide et de solidarité, dont le siège est dans le canton de Vaud seront libres cependant de le faire, en le spécifiant clairement.

Les offrandes pourront être versées à la Société de Banque Suisse, Grand Chêne 11, à Lausanne, (compte de chèques-postaux 11-3) ou à la Banque cantonale vaudoise (compte de chèques-postaux 11-720) et à leurs diverses Agences, avec la mention : « Pour le don du 3 décembre ».

Belle initiative à imiter par les Confédérés. L'ardent patriotisme des Vaudois est certes indiscutable. Cependant, ils ne l'ont peut-être jamais aussi bien manifesté que par le geste magnanime qu'ils viennent de faire. N'est-ce pas la meilleure façon de préparer le peuple à la célébration du deuxième centenaire de Davel ?

Les vétérans du 3 décembre

Dimanche, un citoyen de La Joux (Fribourg), M. Félix Equey, âgé de 75 ans, qui relevait de maladie, se fit conduire en voiture à la salle de vote. Ayant accompli son devoir de citoyen, il reprit le chemin de sa demeure et succomba à cent mètres de son domicile, foudroyé par une crise cardiaque.

Il avait dit avant de partir : « Je veux aller voter ; après, je puis mourir ».

La participation électorale au scrutin du 3 décembre

Elle accuse le fort pourcentage suivant : Fribourg 97,9 % ; Appenzell (Rh.-Int.) 94,7 ; Thurgovie 92,1 ; St-Gall 91,3 ; Argovie 91,1 ; Lucerne 90 ; Obwald 89,9 ; Vaud 89,3 ; Valais 88,8 ; Berne 87 ; Appenzell (Rh.-Ext.) 86,8 ; Nidwald 86,6 ; Schaffhouse 86,6 ; Grisons, approximativement 86 ; Zoug 85,6 ; Zurich 85,6 ; Uri 84,4 ; Soleure 84 ; Neuchâtel 83,5 ; Glaris 83 ; Schwytz 82,1 ; Bâle-Ville 82,1 ; Bâle-Campagne 80,5 ; Genève 74,7 ; Tessin 60,1 % (à cause que dans ce dernier canton les émigrés saisonniers figurent dans les registres électoraux).

Pour l'ensemble de la Suisse, le pourcentage donne 85,96 %.

La commune affirmative

Nous avons annoncé dans le dernier numéro que les 3667 communes politiques de la Suisse avaient donné une majorité contre le Prélèvement. Cette information doit être légèrement modifiée. Comme dans beaucoup d'autres circonstances une exception a confirmé la règle. La commune de San Vittore, près Roveredo, dans la partie italienne des Grisons, a donné 49 oui et 46 non. A travers quelles

lunettes aux verres rouges, ces citoyens ont-ils jugé l'initiative, se demandé-t-on ?

Lâchage

Les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Appenzell Rhodes Intérieures, d'Argovie et de Thurgovie ont donné moins de oui le 3 décembre qu'ils avaient donné de signatures à l'initiative du Prélèvement.

Il est certain que dans maints endroits beaucoup de signataires de l'initiative ont renié leur adhésion le jour du vote.

Les 87,535 signatures se répartissaient entre tous les cantons sauf les deux Unterwald.

Le % des acceptants au 3 décembre

1. Nidwald	1,86 %
2. Obwald	1,92
3. Appenzell (Rh.-Int.)	2,80
4. Fribourg	3,23
5. Schwytz	3,45
6. Valais	4,91
7. Glaris	5,55
8. Lucerne	5,75
9. Uri	7,42
10. Grisons	7,95
11. Appenzell (Rh.-Ext.)	9,11
12. Thurgovie	9,63
13. St-Gall	10,05
14. Zoug	10,75
15. Vaud	10,82
16. Berne	13,66
17. Soleure	14,51
18. Bâle-Campagne	15,13
19. Zurich	16,55
20. Argovie	16,76
21. Tessin	17,46
22. Schaffhouse	18,56
23. Neuchâtel	19,51
24. Bâle-Ville	23,09
25. Genève	24,77

(Presse lausannoise).

L'Exposition Pierre Courthion

Ce jeune peintre, fils du regretté Louis Courthion, expose à la galerie Lador, à Genève, une série de paysages et de portraits rapportés pour la plupart d'un récent séjour à Florence. Ils sont de valeur inégale et si certains attestent un artiste sensible, laborieux et déjà rompu aux difficultés du métier, d'autres trahissent encore quelque inexpérience (mais quoi, c'est un défaut dont l'on se guérit un peu tous les jours et souvent trop vite). Il y a du reste un courage louable à nous montrer, mêlés ainsi, le bon et le mauvais, et je préférerais toujours pour ma part un artiste qui sincèrement cherche sa voie et hésite quelquefois aux obstinés et prudents adeptes d'une formule à la mode. M. Courthion ne prétend à être ni cubiste, ni cézannien, ni néo-classique. Il peint à la bonne franquette, les choses comme il les voit, dans une lumière vive et sous des couleurs claires et nettes. Quelques-uns de ses portraits et deux paysages florentins méritent qu'on s'y arrête : ils sont souples et déjà d'une touche très personnelle. C'est un bon début et l'on peut dire, sans cliché, qu'il est plein de promesses.

(« Tribune de Genève »).

M.-C.

D'un autre correspondant du même journal, à propos d'un des tableaux de M. Courthion : « Le Montagnard valaisan », sous les traits duquel nous reconnaissons le guide bagnard bien connu, Maurice Bruchez :

Il est souvent imprudent de dire d'un jeune peintre, qui laisse son pinceau effleurer tous les sujets quelle sera sa plus particulière vocation. Nous croyons cependant que, tout en n'abandonnant rien de ses études du paysage, M. Pierre Courthion devrait continuer de s'appliquer plus particulièrement au portrait, où il marque des qualités déjà appréciables. Autour du portrait comme autour du paysage, il y a « l'air », et l'on n'apprend à rendre l'atmosphère que par la patiente interrogation de la nature. Mais nous croyons exprimer l'impression de la plupart des visiteurs de l'exposition Pierre Courthion en relevant que le portrait convient plus particulièrement à ce jeune talent : il sait voir ce qui individualise une physionomie ; il a le trait précis ; il « campe » une attitude.

VALAIS

Les Valaisans à Lausanne

On nous écrit de Lausanne :

Le Club valaisan, section de Secours mutuels de la Société valaisanne de Lausanne, a eu le 2 décembre dernier sa soirée annuelle, sous la présidence de M. Zen-Klusen, maître-tailleur.

Une excellente choucroute garnie, très bien garnie, fut servie au café-restaurant des Sports, avenue d'Ouchy, par M. Minola, qui est aussi un bon Valaisan. On se trouvait donc en famille.

Le comité du Club avait eu l'heureuse idée d'inviter à sa fête la Société mère qui s'était fait représenter par son président M. Fumeaux, dentiste, et par ses anciens et sym-

pathiques présidents, MM. Couchepin, ancien administrateur postal, et de Chastonay, pharmacien, et par un autre membre du Comité, Mlle Berthod, l'âme de la Société. Le Club avait aussi invité M. Pillonel, directeur des télégraphes et téléphones du 1er arrondissement.

Au dessert, M. Addy, vice-président du Club, salua les invités, félicita les membres d'être accourus si nombreux à la fête annuelle. M. Addy rappela les bons et les mauvais jours du Club et constata avec plaisir que, grâce à une prudente administration, la caisse se portait bien. Il leva son verre à la prospérité du Club et de la Société valaisanne de Lausanne.

M. Couchepin est heureux de constater l'animation de la fête. Il y a soixante participants. C'est de bon augure. Il remercie spécialement M. Pillonel — qui est les trois-quarts Valaisan, dit l'orateur, — d'avoir répondu à l'appel du Comité.

M. Fumeaux apporte au Club les salutations et les meilleurs vœux de la Société valaisanne.

M. Mex rappelle le souvenir d'un bon Valaisan, M. Courthion, mort il y a quelques jours à Genève. M. Courthion s'est fait connaître par des travaux historiques précieux et s'est acquis la reconnaissance de ses concitoyens par l'amour qu'il porta constamment à son canton. M. Mex, en un langage poétique, retraça la carrière si mouvementée de M. Courthion et lui envoya encore l'hommage ému et reconnaissant des enfants du Valais.

M. Pillonel se dit heureux d'être de nouveau au milieu de ses amis du Valais. La dernière soirée du Club valaisan, au mois de février dernier, est un des plus beaux moments qu'il ait passés à Lausanne. Le Club cultive deux principes moraux qui font et feront sa force : le secours mutuel et l'attachement au pays natal. L'orateur fait des vœux pour le maintien d'une parfaite concorde entre tous les Valaisans habitant Lausanne, pour le maintien d'excellentes relations entre la Société mère et le Club et boit à la prospérité des deux Sociétés unies dans un commun amour de la patrie suisse et valaisanne.

M. de Chastonay félicite M. Mex d'avoir eu la bonne idée de nous faire l'éloge de M. Courthion. Il ne faut pas que nos divergences d'opinions politiques nous empêchent d'apprécier les mérites de nos compatriotes en vue quelles que soient leurs idées politiques. M. de Chastonay voudrait que tous les Valaisans exilés du canton se fassent un devoir de soutenir ce dernier.

Pour conclure, M. de Chastonay boit à l'avenir du Club et du canton du Valais.

Après tous ces discours, la partie familière s'ébranla, les productions succédant aux danses, et dura jusqu'à l'aube. Chacun rentra content de cette bonne soirée, heureux d'avoir pu y sentir et acclamer le beau Valais. N.

ISERABLES. — Pression électorale. — Nous recevons d'Isérables la correspondance suivante que nous publions volontiers pour l'édification de nos lecteurs :

Isérables, le 4 décembre 1922.

Monsieur le Rédacteur,

Une banque suisse a comme représentant dans notre commune, un instituteur. Celui-ci a adressé à quelques débiteurs de cette banque une lettre dont nous nous permettons de vous donner un extrait, conservant l'original pour la suite :

Isérables, le 2 décembre 1922.

Mr N. N.

Je suis chargé par les comités de la caisse de crédit de te faire parvenir les deux billets ci-joints pour les votations du 3 décembre 1922. N. N. est désigné comme juge et N. N. comme vice-juge. Il a été décidé que les débiteurs de la caisse qui ne voteraient pas avec nous seraient mis en demeure de rembourser immédiatement leur dette.

Les billets sont contrôlés.

Pour le Comité N. N.

Nous nous demandons si de tels procédés dignes de Lénine, ou de l'Inquisition, ne tombent pas sous le coup de la loi pénale : Les billets sont contrôlés !

Si Graber et Cie avaient obtenu la majorité le 3 décembre, il aurait valu la peine de timbrer ces spécimens inouïs de cabale.

Heureusement que les électeurs de notre commune faisant de ces menaces le cas qu'elles méritaient ont élu deux bons libéraux en qualité de juge et de vice-juge.

Des électeurs indépendants.

Jeunesse universitaire. — Parmi les bénéficiaires des derniers grades décernés par l'Université de Lausanne, nous relevons quelques noms qui intéressent le Valais :

Licenciés ès sciences sociales (sciences politiques) : MM. Gaston Clausen, Maurice de Lavallaz.

Examens d'anatomie et de physiologie des dentistes (d'octobre 1922) : M. Louis Loutan, de Sion.

Sciences naturelles pour pharmaciens : MM. Jean de Chastonay, de Sierre ; Elie Favre, de Sion.

Parmi les candidats ayant subi avec succès les examens professionnels de pharmacien à Lausanne en novembre écoulé, nous trouvons M. Jean Torriente, de Martigny.

Les Robinsons de Susanfe

M. le professeur Alexis François, l'annaliste de la « vie en Suisse » dans la « Semaine littéraire », consacre deux colonnes de cette revue au dernier roman de Mme Noëlle Roger : le *Nouveau Déluge* (Paris, Calmann-Lévy, 1922) qui emprunte son cadre à un site montagneux et ignoré des Alpes valaisannes. Cette œuvre d'imagination hardie fait songer au Robinson de Daniel de Foë qui a suscité de si nombreuses imitations. On ne s'attendait guère à cela de la part de Mme Noëlle Roger, auteur plutôt confiné dans le genre réaliste et sentimental.

La romancière a imaginé avec autant de vraisemblance que possible et beaucoup de détails scientifiques (c'est la femme de M. le professeur Pittard, une autorité incontestée comme anthropologue) un formidable raz-de-marée qui submerge les terres de nos contrées. Les hôtes d'une ville d'eau qui réussissent à échapper au cataclysme ont fui devant la marée montante qui les poursuit jusque très haut dans le Val d'Illicz. La colonie hétéroclite des fuyards se réfugie dans le haut vallon de Susanfe, au pied de la Dent du Midi. Elle est bizarrement composée de Français, de Juifs, de Russes et autres gens du nord, de Suisses allemands réunis à des Valaisans et à des Valaisannes adonnés à la vie pastorale de la région. Au point de vue social, cette société de hasard est une véritable macédoine si l'on peut s'exprimer ainsi. Mais dans cette macédoine, contrairement à ce qui se passe dans celle des Balkans, les habitants de hasard s'arrangent pour faire bon ménage dans les dures conditions de leur nouvelle existence. Cette expérience forcée de vie primitive n'exclut pas le bonheur chez les rescapés de Susanfe. Mme Noëlle Roger est optimiste et ne trouve rien d'in vraisemblable à situer le bonheur dans les conditions les plus extraordinairement critiques.

Là-haut, à Susanfe, l'auteur du « Nouveau Déluge » unit Yvonne la Parisienne avec un berger valaisan, puis l'illusion romanesque s'en va avec le retrait des eaux qui permet aux villégiateurs forcés de quitter leur retraite, renfermée entre le Ruan et la Dent-du-Midi, et de retrouver le palace intact au bord de la mer rentrée calmement dans son lit.

M. François dit beaucoup de bien littéraire de cette œuvre de puissante et surprenante imagination qui contraste avec les pages antérieures du même auteur décrivant des sites valaisans : Praz-de-Fort, Saint-Luc, etc. G.

MARTIGNY

A l'exposition de puériculture

Dimanche après-midi, un assez nombreux public féminin : mamans passées, présentes et futures accompagnées de leurs bambins et bambines, et quelques-unes de leurs maris, ont visité l'Exposition itinérante de puériculture installée jusqu'à mardi à l'Hôtel Clerc.

L'Exposition est un véritable musée de l'enfance, une collection des objets les plus divers utilisés dans les premiers soins donnés au jeune âge ou contribuant à l'éducation des jeunes, tâche ou, peut-on dire, art très délicat pour les mères et pour les modestes éducateurs de la première jeunesse. Des gravures diverses, où l'on voit des pauvres petits mal soignés, victimes innocentes de l'ignorance, de l'incurie ou parfois de la misère des parents, des cartes, des statistiques et des graphiques éloquentes ont attiré les regards des visiteurs. Le tableau comparatif de la mortalité infantile dans les différents cantons suisses est surtout suggestif. Le canton du Tessin qui détient un peu enviable record perd en moyenne 148 pour mille des nouveaux-nés dans la première année de leur vie. Ce chiffre descend jusqu'à 70,60 pour mille dans quelques cantons où l'hygiène infantile a fait des progrès réjouissants ; dans la ville de Bâle, il est même réduit à 53 pour mille. Mais hélas, le Valais est placé, dans la liste, à un rang inquiétant ; on compte encore chez nous 119 décès d'enfants de moins d'un an pour 1000 naissances. Cette simple constatation démontre toute la nécessité des expositions périodiques de puériculture et des conférences de vulgarisation pour les jeunes mères.

Dans une causerie familière, M. le Dr Calpini, médecin du district, a donné aux mamans des conseils précieux et très pratiques sur les soins impérieux que réclame leur progéniture, sur les moyens à prendre pour prévenir les maladies et pour lutter contre elles, sur les précautions que nécessite la guerre à la tuberculose, etc.

Le conférencier a indiqué ce que d'autres cantons avaient fait dans ce domaine si important pour l'avenir de la nation et de la race et a commenté les tableaux étalés à l'Exposition.

En terminant, il a vivement remercié les dames et demoiselles de Martigny qui ont prêté leur dévoué concours pour l'installation de l'exposition et, aux approches de Noël, il a fait appel à toutes les bonnes volontés au profit de l'enfant, cette frêle et précieuse plante qui porte en elle l'avenir.

Souhaitons que cet appel soit entendu et M. le Docteur, merci. Une maman.

L'Exposition est ouverte à tous jusqu'à mardi à 16 heures.

Nécrologie

On a enseveli dimanche un citoyen de notre ville qui était un fidèle abonné du « Confédéré », M. Gustave Masson, d'origine vaudoise. Le défunt était âgé de 75 ans.

M. Masson s'intéressait vivement aux œuvres de charité et de philanthropie. Quand notre journal ouvrait une souscription, il ne manquait jamais d'apporter sa précieuse obole.

En Suisse

Récolte du miel

Il résulte de rapports venus d'un peu partout que les apiculteurs sont en général satisfaits de la récolte de miel de cette année ; dans la plupart des endroits, elle est « bonne » ou « normale ». Le Secrétariat des Paysans a estimé la récolte de 1922 à 20,800 quintaux, contre 12,400 quintaux l'année passée. C'est l'année 1918 qui a atteint le record, avec un total de 31,200 quintaux. En général, depuis 1913, les récoltes ont été presque toujours de beaucoup inférieures à la moyenne.

Depuis le début de l'été, les prix sont descendus en moyenne de 40 à 50 cent. par kilo. La « Landw. Marktzeitung » nous apprend qu'on a importé ces derniers temps des quantités considérables de miel étranger, malgré l'augmentation des droits de douane, et que ce miel étranger fait au miel indigène une concurrence sérieuse, car on peut le vendre à un prix inférieur, à cause de la dépréciation des changes. Le miel étranger est cependant inférieur en qualité au miel indigène ; il renferme souvent des produits nuisibles à la santé. Le consommateur qui achète du miel suisse contrôlé est sûr d'avoir un produit naturel garanti pur ; il contribue en même temps à encourager notre apiculture nationale.

LE MONUMENT DES RANGIERS

On nous écrit :

La Société Jurassienne de développement a pris, il y a bientôt deux ans, l'initiative de l'érection d'un « Monument National », destiné à rappeler aux générations futures la garde des frontières de 1914 à 1918 et à symboliser le patriotisme qui a animé tous les cœurs suisses au 1er août 1914.

Ce monument représente un soldat suisse dans l'uniforme de 1914, l'arme au pied, les mains fortement attachées au fusil, qu'il tient serré contre son corps, l'œil scrutant l'horizon et symbolisant l'attitude de l'armée : « On ne passe pas ! » Il mesurera une hauteur totale de 6 m. 30 et sera taillé dans un bloc erratique de granit, classé comme monument historique, offert par le Gouvernement du canton de Neuchâtel.

Il est l'œuvre de l'artiste-sculpteur Ch. L'Eplattenier, à La Chaux-de-Fonds, et sera placé à la bifurcation des routes Les Rangiers-La Caquerelle-Les Malettes, qui ont vu défiler toutes les divisions de l'armée suisse de 1914 à 1918 et dont le souvenir est resté profondément gravé au cœur de tous les soldats de notre pays.

La Société Jurassienne de Développement a décidé de faire l'acquisition du terrain nécessaire à l'érection de ce monument et se propose de le céder à la Confédération comme domaine national.

La « Sentinelle des Rangiers » est placée sous le patronage d'honneur de M. Scheurer, Chuard et Motta, conseillers fédéraux.

Un appel a été adressé aux gouvernements des cantons confédérés, aux sociétés fédérales, cantonales et régionales d'officiers et sous-officiers, aux soldats de l'armée suisse, aux sociétés fédérales et cantonales de tir, en vue de réunir la somme de fr. 50,000 nécessaire pour l'exécution de ce monument.

Jusqu'à maintenant, nous avons recueilli environ fr. 20,000, il nous reste donc à trouver un montant de fr. 30,000 que le peuple suisse, reconnaissant envers son armée qui l'a protégé pendant la garde des frontières de 1914 à 1918, ne voudra pas nous refuser pour permettre la réalisation de l'œuvre patriotique à laquelle la Société Jurassienne de Développement consacre ses efforts.

Toutes les souscriptions, si petites qu'elles soient, sont les bienvenues et seront reçues avec reconnaissance au compte de chèques No IV à 1138, Bienne.

— Le Comité est présidé par M. A. Joray et le secrétaire en est M. James Ruedin.

Les morts

L'inspecteur forestier fédéral en chef, M. Maurice Décoppet, frère de l'ancien président de la Confédération, vient de mourir à Berne.

Il était né en 1864. D'abord inspecteur forestier dans le canton de Vaud, il fut appelé, en 1902, à professer à l'Ecole polytechnique de Zurich. C'était un spécialiste dans les questions de protection et de statistique forestière. On doit au défunt maints travaux scientifiques sur la forêt suisse. En 1914, il remplaçait le vénérable M. Coaz, des Grisons, en qualité d'inspecteur fédéral des forêts.

On finit toujours par redescendre : heureux ceux qui ont fixé très haut leur rêve de vie, l'ont atteint et ne sont pas redescendus. Henry Bordeaux.

Nouvelles de l'Etranger

Le nouveau ministère espagnol a été constitué par le marquis d'Alhucemas. Le nouveau président a déclaré au roi que, devant la majorité conservatrice hostile à la solution préconisée dans l'affaire du désastre de Melilla, la dissolution des Cortes s'impose.

— Les Alliés réunis à Londres ont rejeté à l'unanimité les nouvelles propositions allemandes.

ECHOS

Sans queue !

Trois paysans essayaient en vain de faire passer un cochon du quai de Morat sur le bateau à vapeur. Le porc résistait et braillait de toutes ses forces.

— Attendez voir, dit un matelot, taillé en hercule, je vais vous montrer comment on charge cette marchandise.

D'une main, il empoigne l'animal par l'oreille, de l'autre, il cherche le point d'appui ordinaire au bas du dos. Mais sa main a beau chercher, elle ne rencontre que le vide.

— Mais, mais, cria-t-il avec impatience, veux-tu venir... !

Trompé dans son attente, il se redressa, regarda la bête et comprit.

— Qui est-ce qui m'a f... un cochon sans queue, dit-il avec indignation ; on ne sait plus à qui se fier !

La vanité de Castelar.

Pourquoi les débats de la Chambre s'éternisent-ils ? se demande un journaliste parisien, M. Jean-Bernard. Parce que les orateurs s'écourent parler. Pour beaucoup, la tribune n'est que le tremplin de leur vanité. Cette admiration pour eux-mêmes n'est pas particulière aux vulgaires « m'as-tu entendu » ; les plus grands n'échappent pas à cette bonne opinion de soi et j'ai entendu raconter autrefois, par Spuller cette petite anecdote sur Castelar, qui a été assurément un des grands orateurs politiques du siècle dernier. Le célèbre homme d'Etat espagnol, de passage à Paris, avait manifesté le désir d'entendre Gambetta ; le hasard le servit à souhait : ce jour-là, le grand tribun interpella le duc de Broglie et, de l'avis de ses adversaires, il fut superbe. A la sortie de la séance, Spuller demanda à Castelar :

— Eh bien ! comment l'avez-vous trouvé ?

— Oui, bien, très bien même ; mais si tu m'avais entendu aux Cortès ! C'est bien autre chose !

Il était très convaincu. Les républicains lui offrirent un banquet où il prononça un discours en français, et Spuller le félicita, car malgré l'accent, il avait eu de magnifiques mouvements oratoires.

— Le français, lui répondit Castelar, c'est né rien. Si vous m'entendiez quand je parle ma langue : c'est une merveille !

Spuller ajoutait que Castelar était d'une sincérité touchante.

Bibliographie

Agenda de l'Industrie laitière 1922, par E. de Vevey (11me année).

Articles nouveaux de M. de Vevey et de ses collaborateurs : 1. Le commerce des produits laitiers en 1921-22 ; 2. Le fromage de Beaumont ; 3. La caséine industrielle ; 4. L'Exposition des fromages à pâte molle ; 5. La chèvre laitière. 6. Ce que l'on trouve dans un bidon ou un seillon malpropre.

Tout ce qui concerne la partie pratique et économique de l'Agenda a été maintenu.

Le prix de l'Agenda est fixé à fr. 1.50 au lieu de fr. 2.50 pour les personnes qui, d'ici au 15 décembre 1922, en font la demande au Service cantonal de l'Industrie laitière à Sion.

Gare aux Maux de Pieds

Ne négligez pas cet avertissement et ne continuez pas à souffrir de maux de pieds qui vous font subir de véritables tortures, quand il est si facile de les éviter et d'y remédier : pieds enflés, brûlés et meurtris par la fatigue et la pression de la chaussure, pieds échauffés et irrités par une transpiration abondante, cors, durillons et autres callosités douloureuses, tous ces maux sont promptement soulagés et guéris par de simples bains de pieds d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrates Rodell.

Il suffit d'y tremper les pieds pendant une dizaine de minutes pour que les pires souffrances disparaissent comme par enchantement ; cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse. De tels bains saltrates, rendus médicamenteux et en même temps oxygénés, remettent et entretiennent les pieds en parfait état, de sorte que vos chaussures les plus étroites vous semblent aussi confortables que les plus usagées.



DANS TOUTES LES PHARMACIES
SALTRATES RODELL
"SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS"

Le Confédéré est envoyé gratuitement dès aujourd'hui au 31 décembre 1922 à tout nouvel abonné pour l'année 1923
Prix de l'abonnement annuel : 9 fr.
(Avec « Bulletin officiel » 13.50)



MILKA SUCHARD AUCAFÉ

FAVORISEZ LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU PAYS

PARIS Hôtel Bristol
2, rue Dunkerque, à 1 min. gares Nord et Est. Dern. conf. Maison suisse Adolphe CRETZAZ, prop.-dir.

Madame Eugène FAVRE et ses enfants, à Martigny-Bâtiat ont la douleur de faire part du décès à l'âge de 61 ans de

Monsieur Eugène Favre

leur cher époux, père et grand-père.
L'ensevelissement aura lieu à Martigny, mercredi 13 décembre 1922, à 9 h. 1/2.

Etablissement de Banque du canton demande

apprenti

S'adresser au bureau du journal.

Le plus beau cadeau de fin d'année Faites une assurance à la

Baloise-Vie

assurances populaire pour adultes et enfants (Primes encaissées à domicile). **Assurances-Vie. Accidents. Responsabilité civile. Rentes Viagères, etc.**
Pour tous renseignements s'adresser à Henri VOUILLOZ, Martigny-Bourg, ou à l'inspecteur pour le canton Henri Savioz Sierr.

Boucherie E. Riede

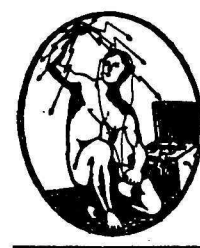
St-Laurent 30, Lausanne

Bouilli, à fr. 2.— le kg. — **Rôti**, à fr. 2.50 le kg.
Saucisses, mi bœuf, mi-porc, à fr. 2.20 le kg.
Lard maigre fumé, fr. 3.50 le kg.
Lard gras fumé, fr. 2.— le kg.
Graisce de bœuf, à fr. 1.40 le kg.

Arrangement spécial pour Hôtels et Pensions
Expédie à partir de 2 kg. Tél. 32.48

Occasion

A vendre pour cause double emploi : 1 appareil photographique Suter, 9x12, double anastigmat F: 6.8. obturateur «lbo» avec 6 chassiss pour plaques et chassis Film-pack. 1 appareil «Ved» pour agrandissements, complet avec lampes, cordon et fiche de contact. Le tout à l'état de neuf. S'adresser Case postale No 9264, Sion.



Appareils électro-galvanique „Wohlmuth“

sont maintes fois essayés. Les meilleurs résultats pour les maladies nerveuses, sciatique, rhumatismes et goutte. Demandez à votre médecin et commandez les prospectus gratuits qui donnent tous les renseignements chez F. Oberholzer, représentant général, Bernastrasse 71, Berne.

Agendas de bureau et de poche 1923

Librairie-Papeterie Decoppet, Martigny

Mulet

sage est demandé en hivernage pour 4 à 5 mois.
S'adresser Bruchez Henri, Charrat.

A louer

pour le 15 janvier prochain à l'avenue de la Gare, Martigny.

appartement

de 4 pièces, avec cui-ne, bains chambre de bonne, galetas, caveau S'adresser au Confédéré.

Marc MORAND

Avocat et notaire
Martigny

de retour
du service militaire

On demande Jeune fille

comme bonne à tout faire, sachant un peu cuire. Entrée de suite. Fr. 40.— par mois.
S'adresser à Mme Adèle Fournier, Café du Chauderon, Lausanne.

Boucherie Chevaline
Mercurie 1, Lausanne

Bouilli avec os le kg. 0.80
Rôti, sans os le kg. 1.70
Viande déossée pour charcuterie 1.40
Saucisses 1.80
Salami 2.50
Salametti la dz. 2.—

Expédition par retour du courrier

Vignerons

pour vos reconstitutions en plants américains au printemps 1923, pour tous cépages, blancs ou rouges, greffage au gre du client, quel que soit le genre de greffon, adressez-vous à Edouard Borloz, pépiniériste diplômé, Yverne.

Miel

de la Vallée de Bagnes garanti pur et naturel. Par bidons de 500 gr. à 40 kg. Prix fr. 4.— le kg. Franc de port par bidon de 10 kg. Théophile Bruchez, apiculteur, Bagnes.

A vendre

un traîneau

à un cheval.
S'adresser au Confédéré.



Téléph. 165

Garage Faisant

Martigny

Atelier spécial de mécanique automobile
Revisions, transformations, réparations, pose d'éclairage et démarrages électriques. Travail prompt et soigné par spécialistes. Soudure autogène, charges d'accumulateurs. Stocks des pneumatiques BERGOUGNAN - CONTINENTAL et PIRELLI. Stock des roulements à billes F et S

Accessoires et pièces détachées pour automobiles

Presse hydraulique moderne pour la pose de bandages pleins

Avis aux Fiancés

Grande réalisation de meubles

Jusqu'à épuisement de notre grand stock, provenant des meilleures fabriques suisses, nous mettons en vente des meubles très soignés. Pour tout ce qui concerne l'ameublement, notre choix est immense, et nos prix sont les plus réduits.

Salles à manger, Chambres à coucher

Salons, fauteuils, divans, descentes et couvertures de lits, passages, linoléums, tapis. Grand choix de petits meubles pour caueaux, etc. etc.

Halle aux Meubles
Rue Louve 4 LAUSANNE Mce MARSCHALL

Fourneaux en pierre ollaire

des carrières de Bagnes
reconnus les plus sains, brûlant tous combustibles

Se recommande:
Fabrique de fourneaux, Bagnes
Dépôt à Martigny-Ville, Sion et Sierre

La Quinzaine Financière

Fondée en 1871

Publiant les listes de tirages de toutes les Valeurs à lots

Abonnement: 6 mois, fr. 3.—; 1 année fr. 5.—
Numéro spécimen gratuit

Boul. Georges-Favon, 13, Genève

Fabrique de Draps à Sennwald (Ct de St-Gall)

fournit des excellentes étoffes pour Dames et Messieurs, laine à tricoter et couvertures. Grosse balise. On accepte des effets usagés de laine et de la laine de mouton. Echantillons franco.

A vendre faute d'emploi

superbe limousine PIC-PIC

à choix sur deux, en excellent état, prix très avantageux particulièrement recommandables pour service de montagne.

Garage Viscardi, Bex Téléphone 113

A la même adresse

Une motosacoche, 4 HP.
Une motosacoche, 1 1/2 HP.
Un side-car Royal-Enfield, 8 HP.

Atelier de ferblanterie

Installations sanitaires, toiture, verre et réparations en tous genres

Hugon Francis Rue du Rhône Sion

Banque Tissières Fils & C^{ie}

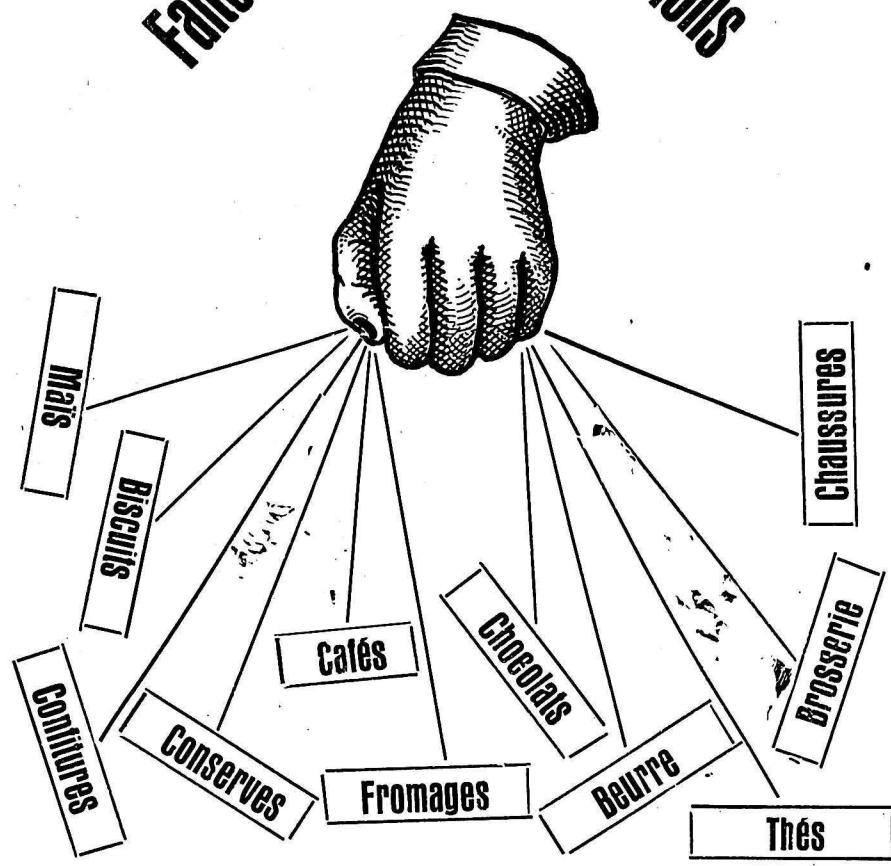
MARTIGNY

reçoit des dépôts d'argent en:

Dépôts à terme 5%
Comptes-courants (bloqués - taux à convenir suivant terme et montant)
Comptes-courants 3-3 1/2% à vue
Caisse d'Epargne 4 1/2% (au bénéfice de garanties spéciales)

Prêts hypothécaires - Comptes-courants avec ou sans garanties hypothécaires
Avance sur titres
Envoi de fonds en tous pays - Changes

Faites toutes vos provisions



Mais, Biscuits, Chocolats, Fromages, Beurre, Thés, Conserves, Cafés, Cakes, Brosserie, Chaussures

Briquettes, Anthracites, Cokes - Articles de Noël

Société Coop. de Consommation „L'Avenir“

Martigny

Par suite

d'un changement d'heures dans la distribution postale, le „CONFÉDÉRÉ“ s'imprimera dès aujourd'hui plus tôt que jusqu'ici.

Presque tous les abonnés pourront recevoir leur journal le même jour, soit les lundis, mercredi et vendredi.

A l'exception des avis mortuaires, les annonces devront être remises à l'imprimerie jusqu'à 8 h. du matin au plus tard le jour de parution.

Etrennes Noël Nouvel-An

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie - Optique - Machines à coudre PFAFF

HENRI MORET

Avenue de la Gare Martigny-Ville Téléphone 35

A l'occasion des Fêtes:
Grand étalage d'ARTICLES NOUVEAUX pour cadeaux
Le plus riche assortiment en Bagues, Broches, Boucles d'oreilles, Bracelets, Sautoirs, Chaines et Colliers en or, argent et doublé

Grand choix de Montres, Pendules et Réveils en tous genres

Orfèvrerie argent et argenté ORIVIT, 1^{er} marque
Services à thé, à café, Coupes, Jard nières, etc.

Spécialité de petits cadeaux argent: Services de bureau, Nécessaire à coudre, Cachets, Boîte et Porte-cigarettes, Bourses, Dés, Cannes, etc.

Cartes de visite en tous genres

Prix modérés

CARTES DEUIL

sont livrées rapidement et soigneusement par

L'Imprimerie Commerciale, Martigny

Grande baisse sur la Viande bovine

Rôti cuisse, fr. 1.— et 1.20 le 1/4 kg.
Bouilli, devant, fr. 0.80 et 0.90 le 1/4 kg.

Envoi au détail ou par quartier

Boucherie Bovey, Université 11, Lausanne
Téléphone 88.85

Banque Commerciale Valaisanne

Ch. Exhenry & Cie
Monthey

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

CHANGES billets de banque, monnaies, chèques
Achat et vente aux cours de la Bourse
Toutes opérations de Banque

Pale les dépôts aux meilleures conditions du jour

CADEAUX

utiles à des PRIX AVANTAGEUX chez

F. Widmann & C^{ie}, Sion

Fabrique de meubles

Choix de Tapis, rideaux, petits meubles pelisses, jardinières, etc. etc.

Organisateurs de Lotos

Dans l'intérêt de votre société, ne faites aucun achat de volailles sans avoir consulté les prix chez **Jean Diana à Martigny-Bourg**
Arrangements en commandant 5 jours à l'avance. Importation directe des pays producteurs.

Adressez-vous à

l'Imprimerie Commerciale

Martigny, pour tous vos

IMPRIMÉS

tels que: En-têtes de lettres, Factures, Enveloppes
Circulaires, Programmes, Affiches
Cartes d'adresse, Catalogues
Faire-part, etc.

Pianos

Schmidt-Flohr, Burger & Jacobi, Lipp, Bechstein. Pianos à queue. Harmoniums des meilleurs marqués.

H. Hallenbarter, Sion

Eau-de-vie de fruits

pure, première qualité. Envoi depuis 5 litres à fr. 1.80 le litre contre remboursement.

Jean Schwarz & Cie, Distillerie, Aarau, ci-dev. W. Ruegger & Cie

Viande de cheval bon marché

Bouilli, avec os le kg. fr. 1.—
Bouilli, sans os, 1.40
Rôti, sans os ni charge 1.90
Saucisses fôte et chou 1.90
Salami 3.—
Viande fumée, séchée 1.90
Expédie depuis 2 kg. la

Boucherie Chevaline Lausannoise
Ruelle du Gd-Pont 18, Lausanne
Demi-port payé. Tél. 35.05

Faïences - Porcelaines - Verrerie

Julien ADDY

Avenue de la Gare - Martigny

GRAND CHOIX de services de table en tous genres. Articles de ménage

Grand choix d'articles pr Noël et Nouvel-An. Argenterie. Coutellerie. Cache-pots.

Articles religieux
Jouets aluminium
Terre à feu. Poterie ordinaire

Remise aux revendeurs
Téléphone 150



CONTRE les affections des voies respiratoires, rhumes, catarrhes, bronchites, influenza, asthme, etc.

prenez le

SIROP DYRBA

le flacon fr. 3.—

Dépôt général p. le Valais: Pharmacie Darbellay Sion
En vente à Martigny: Pharmacie Morand
Expédition partout

Aif. FLEUTI, Société Anonyme Bex

Fers de constructions I & U. Acier doux rond pour béton. Tuyaux en fer étiré, Tôles noires plombées et galvanisées, Tôles ondulées. Quincaillerie, Outils, Machines

Achetez chez les commerçants qui insèrent des annonces dans le « Confédéré »

SION

ANCIENS MAGASINS Mlle PIGNAT
Maison fondée en 1880

Sœurs Crescentino, successeurs

Rue de Lausanne

Mercurerie fine, Soieries pour Robes, Bonneterie, Velours, Rubans.
Riche assortiment en gants de peau.
Gants fourrés, de soie, fil et coton.
Layette de bébés. Toile de fil à broder.
Ouvrages de dames. Tous les cotons et soies à broder D. M. C.
Corsets en tous genres de Paris et de Bruxelles.
Sous-vêtements du Dr Rasurel.
Foulards et tabliers de soie assortis. Nouveautés.

Avec 5 FRANCS

Prochain tirage 31 décembre

Par versements mensuels de fr. 5.—, 10.— ou plus, en comptant vous deviendrez propriétaire avec jouissance immédiate aux tirages, d'une série d'obligations à lots de

L'Association du Pers. de Surv. des Entr. de Transport Suisses

Lots jusqu'à fr. 100 000.— au total 14 Millions Prix de la série de 20 obligations fr. 200.— 2 à 6 belles primes garanties par série et remboursement minimum de 3 à 400.—. Prix de l'obligation fr. 10.—

Banque de Commerce et de Valeurs à Lots S. A.
20, Rue du Mont-Blanc Genève 20, Rue du Mont-Blanc

Prochain tirage 31 décembre

Par versements mensuels de fr. 5.—, 10.— ou plus, en comptant vous deviendrez propriétaire avec jouissance immédiate aux tirages, d'une série d'obligations à lots de

L'Association du Pers. de Surv. des Entr. de Transport Suisses

Lots jusqu'à fr. 100 000.— au total 14 Millions Prix de la série de 20 obligations fr. 200.— 2 à 6 belles primes garanties par série et remboursement minimum de 3 à 400.—. Prix de l'obligation fr. 10.—

Banque de Commerce et de Valeurs à Lots S. A.
20, Rue du Mont-Blanc Genève 20, Rue du Mont-Blanc

Commerçants, Industriels!

Désirez-vous obtenir rapidement sans pointages et d'une façon précise votre situation de fin d'année, adoptez la comptabilité automatique à fiches perfectionnée. Renseignements et devis sans engagement à l'Imprimerie Commerciale, Martigny.

ACTIONS

Pour acheter de bonnes actions et obligations suisses et étrangères écrivez à la Banque et Bureau d'Affaires Duvanel à Bulle qui consent pour ces achats des avances de fonds à un taux très modéré. Conseils financiers gratuits moyennant timbre pour réponse. Conseil pour l'emploi rémunérateur des actions et obligations qui ne rapportent actuellement pas d'intérêts. Consent des prêts sur titres à des conditions très favorables.

Timbres caoutchouc

à l'Imprimerie Commerciale, Martigny